

COMMUNE DE MIGRON**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2025**

Date de convocation : 10 novembre 2025
Date d'affichage : 10 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Migron se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Agnès POTTIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités locales.

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Marie-Joëlle ÉMON, Susan HANCOCK, Jacky BESSON, Nina POUPELIN, Josette BÉRARD et Messieurs Alain POTTIER, Éric BUINIER, Henri BLOIS, Jean-Noël COUSIN, Christopher HANCOCK, Frédéric FÉRAND.

Christopher HANCOCK a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour**Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025**

1. Attribution d'une subvention à l'APE Burie-Migron pour l'achat de ventilateurs
2. Compte rendu des décisions du maire en application des articles 2111-22 et 2122-23 du CGFP
3. Pour info : présentation du rapport d'activités 2024 de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
4. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025

Madame le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 1^{er} septembre 2025 à l'approbation. Aucune observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

1	Attribution d'une subvention à l'APE Burie-Migron pour l'achat de ventilateurs	D 2025-23
	Identifiant unique de l'acte :	Nomenclature 7.5.4

Madame le Maire fait part aux conseillers de la requête de l'Association des Parents d'Élèves de l'école Burie-Migron suite au déclenchement par le préfet de la Charente-Maritime du niveau 3 du plan de gestion de la canicule dans le département du 30 juin au 2 juillet dernier.

Afin de garantir la sécurité et le mieux-être des enfants, l'APE « La Récré des Prim Mats » a acheté 12 ventilateurs pour la somme de 359.88 € TTC et sollicite alors une contribution financière aux deux communes du RPI.

Au titre de sa participation, la commune de Burie a accordé une subvention exceptionnelle de 200 €

Aussi Madame le Maire propose aux conseillers de voter à leur tour une subvention exceptionnelle de 120 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- ACCEPTE l'attribution de la subvention de 120 € TTC pour l'achat des ventilateurs

2	Compte rendu des décisions du maire en application des articles 2122-22 et 2122-23 du CGFP
----------	---

En application des articles 2122-22-et 2122-23 du CGFP, Madame le Maire rend compte aux conseillers municipaux des décisions suivantes, et notamment la signature des devis ci-après :

- De la société PRIMALIAN le 26 septembre 2025 sur **l'achat d'un photocopieur EPSON 879** : 3 629 € HT (4 354.80 € TTC).

Le devis de réparation du matériel actuel s'élevait à 3 168 € TTC.

Afin de faire face aux écritures comptables 2025, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre ont donné lieu le 2 octobre 2025 à un virement de l'article 2158/204 (Autres installations/achat tondeuse à gazon au 21838/199 Autre matériel informatique/achat photocopieur) d'un montant de 5 150 €

- Du SDEER le 9 octobre 2025 sur le **remplacement de deux encastres de sol vétustes autour de l'église Saint-Nazaire** : 1 812.43 € HT
- Du SDEER le 7 novembre 2025 sur la mise en place de **4 prises d'illumination, rue des Terrières** : 344.11 € HT

- De la SARL VARANCEAU le 13 octobre 2025 sur la **mise au norme du tableau électrique de la salle des fêtes** : 469.04 € HT (562.85 € TTC)
- De COGNAC CEDEO le 3 novembre 2025 sur **l'achat d'un adoucisseur d'eau pour la boucherie** : 1 621 € HT (1 945.20 € TTC)
- De Quentin GEAY le 6 novembre 2025 pour la réalisation d'une **bavette en zinc sur la véranda du logement 3**, place des Anciens combattants : 791.72 € HT (870.89 € TTC)

3	Pour info : présentation du rapport d'activités 2024 de Saintes Grandes Rives, l'Agglo
----------	---

À la demande de Bruno DRAPRON, Président de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, Madame le Maire présente le rapport d'activités 2024 de l'Agglo à travers lequel la Communauté d'agglomération Saintes Grandes Rives a « souhaité rendre compte avec transparence et clarté de l'action menée au service de chacune et chacun » ... « Au-delà des chiffres et des projets, ce rapport illustre l'ambition de bâtir une agglomération solidaire, durable et innovante, à l'écoute de ses habitants et met en lumière les initiatives locales... »

Quelques chiffres clés : -

- budget 2024 : 53,643 M € (43,698 M€ en fonctionnement/9,945 M€ en investissement)
- 64 élus communautaires
- 760 agents
- 63 000 habitants
- 36 communes

L'intégralité du document a été envoyée à l'ensemble des conseillers avant la date de la réunion.

4	Questions diverses.
----------	----------------------------

Madame le Maire informe le conseil municipal au sujet de :

- **Point sur le fonds de concours élargi de l'Agglo aux communes** : Pour rappel, le coût total des travaux de sécurisation des infrastructures routières et des bâtiments communaux s'élève à 100 200.68 € HT.

La commune a sollicité

- des subventions auprès de l'État et du département pour un montant total de 29 519.91 € HT,
- un fonds de concours à l'Agglo d'une somme de 35 340.38 € HT

Pour info, il reste 5 533.21 € HT à solliciter par la commune (sur l'enveloppe des 50 000 € allouée). Toiture du local au cimetière ? La porte de l'ancien vestiaire de foot ? La mise aux normes du système des caméras sur la place des Capucins ? L'attribution du fonds de concours fera l'objet de la commission des finances de l'Agglo le 19 novembre et du conseil communautaire le 26 novembre 2025.

- **Les subventions de l'État** : Le montant de 11 258.25 € HT demandé à l'État pour les travaux de réparation de la voirie communale- rue Samson et rue du Brouage-suite aux intempéries d'octobre 2023 à mars 2024 a été versé en novembre 2025.

- **La cérémonie du 11 novembre 2025** : La cérémonie s'est bien passée. Il faudra penser à poser une affiche dans les commerces car tous les Migronnais n'ont pas l'application Panneau Pocket.

- L'agence territoriale de Saint Jean d'Angély a réalisé des comptages et mesures de vitesse **du 17 au 23 octobre 2025 sur la Route Départementale 120, à Tournay** (limite autorisée : 80 km/h). La synthèse des résultats révèle que :
 - le trafic moyen est de 1 029 véhicules par jour dont 8 poids-lourds.
 - La vitesse moyenne sur la période est de 66.7 km/h
 - et la V85 (vitesse en-dessous de laquelle roulent 85% des usagers) est de 78 km/h
 - 99 véhicules (dont 1 PL) ont roulé entre 90 et 110 km/h
 - 9 ont roulé entre 110 et 130 km/h
 - 3 ont roulé entre 130 et 150 km/h
 - 2 ont roulé entre 150 et 170 km/h

Les vitesses relevées sont conformes à la réglementation à l'exception de quelques excès de vitesse pour lesquels seuls les services de gendarmerie seraient compétents.

- **La Ruche**, l'œuvre éphémère installée au lavoir.
Christopher HANCOCK dit que c'est à la commune d'en disposer comme elle veut.
Il est déçu de constater que les Migronnais n'ont pas participé à cette offre culturelle ; peu de cônes ont été réalisés au Passe Temps.
Quelle idée géniale pourrait rassembler les gens autour d'un projet culturel ?
Quid des représentants des jeunes dans le village ? À part Belle Rive ?

Susan HANCOCK interroge sur le remplacement de la caméra défectueuse ? Elle a en effet été changée, ainsi que l'onduleur.
Elle a également remarqué que la lumière des toilettes femmes de la salle des fêtes reste allumée la nuit. Oui, c'est normal ; c'est une veilleuse.

Frédéric FÉRAND rapporte le succès de l'aire de jeux et du parcous VTT auprès des petits et des adolescents. Ce serait bien d'organiser une inauguration ?

Alain POTTIER

- Attend l'autorisation de M. et Mme GEORGET pour implanter un radar pédagogique sur leur trottoir, avenue de Saintonge (en provenance du Seure).
- Un second sera fixé avant le virage en face de chez M. et Mme DERNET (en provenance de Burie).
- Relate les travaux de mise en place de plots en béton et d'une barrière en fer devant l'ancienne déchetterie suite au constat de dépôts sauvages. Les cadenas sont encore cassés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, et aucune question n'étant posée,
Madame le Maire déclare la séance levée à 20 heures.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 17 novembre 2025

Délibération	Nomenclature	Objet de la délibération	Page
D 2025-23	7.5.4	Finances locales Subventions	2

Signatures du maire et du secrétaire de séance du conseil municipal du 17 novembre 2025

Agnès POTTIER, Maire

Secrétaire de séance,